

Cahier de doléances du Tiers État de Mainfond (Charente)

Cahier des plaintes, doléances et remontrances des habitants de la paroisse de Mainfond.

Art. 1^{er}. Lesdits habitants se plaignent d'être surchargés d'impôts par la mauvaise administration des ministres et de leurs agents, qui, par l'effet de leur seule volonté, ont augmenté jusqu'à l'excès toutes les impositions et on ont dissipé le produit.

Art. 2. Que, pour remédier à un abus si considérable qui tend directement à la destruction de la monarchie et pour s'assurer à l'avenir la jouissance de leurs biens, ils demandent qu'aucun impôt ne soit mis ou prorogé sans le consentement des États généraux, composés ainsi que de droit des députés librement élus de toutes les parties du royaume, sans aucune exception et chargés de leurs pouvoirs.

Art. 3. Que, conformément à l'intention de Sa Majesté manifestée dans l'arrêté de son Conseil du 28 décembre 1788, les ministres soient à l'avenir responsables de l'emploi de toutes les sommes levées sur les peuples.

Art. 4. Quant au surplus des doléances que lesdits habitants pourraient faire, ils déclarent s'en rapporter et s'en référer à celles contenues dans le cahier de la capitale de la province, persuadés comme ils le sont qu'on s'y sera occupé de l'intérêt de tous.

Art. 5. Seront tenus les députés que nous allons nommer de faire insérer la présente déclaration dans le cahier du bailliage d'Angoulême, et chargent spécialement ceux qui seront élus par l'assemblée dudit bailliage de la faire valoir aux États généraux.

Fait dans la maison presbytérale de la paroisse de Mainfond le 3 mars 1789.